



# FORCE OUVRIERE

Personnel Territorial Ville de Rennes,  
CCAS et Rennes Métropole



Rennes, le 22 avril 2025

N/Réf. : FO/2025/11  
Objet : Préavis de grève DPE  
à partir du mardi 30 avril 2025.-

**Madame Nathalie APPERE**  
**Maire de Rennes, Présidente du CCAS**  
**et de Rennes Métropole**

Copie : Mme Emmanuelle ROUSSET  
Conseillère chargée des Ressources Humaines  
et du Dialogue Social  
Madame Muriel CONDOLF-FEREC  
Adjointe déléguée à l'enfance,  
la parentalité et la réussite éducative  
et aux Politiques Mémoires  
Madame Laurence QUINAUT  
Directrice Générale des Services  
Monsieur Quentin HEREL  
Directeur Général des Ressources Humaines

Madame la Maire-Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 512-1 à 512-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les Services Publics, nous vous informons de la décision prise par le Syndicat FO du Personnel Territorial de la Ville de Rennes, de son CCAS et de Rennes Métropole de déposer un préavis de grève à partir du **mercredi 30 avril 2025 à 00 heure et pour une durée illimitée.**

Ce préavis couvrira l'ensemble des initiatives, mobilisations de notre syndicat et les absences de l'ensemble du personnel de la DPE, tous grades confondus, de la Ville de RENNES.

Vu la publication d'une note de service de la DPE et la publication de celle-ci dans les crèche sans la moindre consultation des organisations syndicales.

Vu que cette note de service porte atteinte aux droits syndicaux, mais également à l'attribution des temps partiels.

Le syndicat FO réclame l'annulation de cette note de service afin que les agents de la DPE puissent exercer leurs délégations syndicales dans les meilleures conditions et aux personnels d'être représentés et défendus et dépose un préavis de grève destiné à couvrir toute absence.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire-Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau Syndical,  
Le Secrétaire,

Denis LOISEAU